

# APPEL A PROJETS 2023

## CONTEXTE

Le Contrat de ville de l'agglomération niortaise vise le rattrapage des écarts de développement entre les quartiers prioritaires du Clou Bouchet, de La Tour Chabot-Gavacherie et du Pontreau-Colline St André et le reste de l'agglomération.

Après 7 ans de fonctionnement, le contrat de ville a été prolongé jusqu'en décembre 2023. L'année 2022 a donc été marquée par l'évaluation finale du contrat de ville. Cette démarche, menée au 1<sup>er</sup> semestre par la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'État, a mobilisé l'ensemble des signataires, les partenaires opérateurs et les représentants des conseils citoyens.

C'est dans ce cadre qu'un diagnostic synthétique présentant les grandes caractéristiques démographiques et économique des QPV a été réalisé (*cf. pièce jointe*) et que plusieurs actions structurantes ont été évaluées ainsi que les modalités de coopération.

2023 sera une année de transition entre le contrat de ville en vigueur et la future contractualisation pour laquelle des travaux avec l'ensemble des acteurs et partenaires seront organisés.

## ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJETS 2023

Dans l'attente de la nouvelle contractualisation, qui pourra mettre l'accent sur de nouvelles priorités, l'appel à projets 2023 lancé par la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'État, s'inscrit dans le prolongement de celui de 2022.

Les actions des porteurs de projets devront répondre aux objectifs pour l'année 2023 qui sont détaillées en page 3 et 4 du présent document. Ils ont été actualisés par le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés. Ces objectifs ont été partagés avec les conseils citoyens lors d'une rencontre organisée le 18 novembre 2022.

Le comité de coordination réuni le 21 novembre, a souhaité mettre l'accent et/ou renouveler les orientations suivantes:

Aller vers et développer des animations ouvertes à tous sur l'espace public des 3 quartiers, pour permettre d'intégrer un large public et d'en dissuader d'autres usages

Mieux appréhender les différences culturelles pour mieux échanger et communiquer.

Contribuer à la lutte contre l'illectronisme, et mieux accompagner au numérique

Lever les freins à l'emploi

Les actions des porteurs de projets devront également porter une attention particulière aux **quatre priorités transversales** suivantes :

- **la jeunesse et la citoyenneté** : seront examinés avec attention les projets mixant les populations et orientés prioritairement vers les enfants, les adolescents et jeunes adultes, âge où précisément se concrétise la citoyenneté (ex : action d'accompagnement à la mobilité, action favorisant l'implication des jeunes, chantier jeunesse...)

- **la lutte contre les discriminations** : actions pour prévenir et réduire les discriminations dans l'accès à l'emploi, aux stages, au logement, à la santé, à l'éducation...
- **les valeurs de la République et de la laïcité** : les porteurs de projet s'engagent à faire respecter le contrat d'engagement républicain dans le fonctionnement et la mise en œuvre des actions
- **l'égalité entre les femmes et les hommes** : sont encouragées les actions qui ont pour objet de favoriser la culture de l'égalité, la lutte contre les stéréotypes sexistes, le partage de l'espace public par les femmes et les hommes, la place des filles et des femmes dans le sport, l'égalité professionnelle...

Ils devront intégrer ces priorités transversales dans les critères d'évaluation.

## **PRINCIPES D'INTERVENTIONS**

Les projets déposés devront prendre en compte les principes d'interventions qui suivent :

- favoriser l'association et l'implication des habitants de ces quartiers, dont les conseillers citoyens, dans une logique « d'aller vers » ;
- mobiliser les moyens de droit commun de manière privilégiée et les crédits spécifiques (crédits de Niort Agglo et de l'Etat, au titre de l'ANCT) de manière subsidiaire.

## **CALENDRIER ET MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Les dossiers complétés et signés (demandes 2023 et bilans 2022) sont à adresser au plus tard le lundi 23 janvier 2023 à minuit à l'adresse suivante : [csican@agglo-niort.fr](mailto:csican@agglo-niort.fr). La date du courrier électronique fera foi.**

Pour les renouvellements d'action, l'obligation de fournir le bilan de l'année précédente est rappelée. Elle conditionne le versement de la subvention pour l'année 2023.

Pour toute demande d'informations complémentaires :

Les coordonnées des personnes ressources pouvant vous assister dans l'écriture de votre projet, sont indiquées en 2ème page du dossier de demande de subvention.

Sur demande du porteur de projets, des rencontres pour présenter le projet pourront être organisées conjointement auprès de la chargée de mission politique de la ville de Niort Agglo et de la déléguée de la Préfète à la politique de la ville.

Documents annexés :

- dossier de demande de subvention 2023
- fiche bilan 2022
- fiche repère du contrat de ville (diagnostic synthétique)

# PILIER COHESION SOCIALE

| Objectifs   | Priorités 2023   |
|---|--|
| <b>1. Développer la parentalité et la réussite éducative, en tenant compte de la spécificité des familles (familles mono-parentales, primo-arrivants, ...)</b>                      |  |
| Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des familles  | Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant notamment via les outils numériques   |
| Redonner une place centrale aux parents dans la communauté éducative  |  |
| Rendre les établissements scolaires plus attractifs   | Maintenir des activités culturelles qui permettent de faire rayonner les établissements pour des raisons positives et faire franchir la porte de l'école aux familles et aux proches.                      |
| <b>2. Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et à la santé, en mobilisant l'appui méthodologique de l'atelier santé ville</b>  |  |
| Renforcer le bien-être et la santé des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires  | Développer, en direction des enfants et en impliquant les parents, des actions qui favorisent l'équilibre alimentaire, les rythmes de vie et la santé buccodentaire  |
|   | Proposer des actions de proximité  |
| Renforcer l'information et l'accès effectif aux droits en santé   |  |
| Renforcer l'accès à la prévention et aux soins  |  |
| <b>3. Favoriser l'accès aux droits et l'inclusion numérique</b>   |  |
| Informier et accompagner sur les droits   |  |
| Favoriser la médiation numérique  | Favoriser l'aide aux démarches administratives en ligne avec un accompagnement humain pour rendre les personnes autonomes quel que soit leur niveau  |
| <b>4. Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives</b>   |  |
| Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs   | Développer des actions dont le principe d'intervention est d'« aller vers » les habitants des quartiers de tout âge, avec une attention particulière pour les personnes seules et/ou isolées, les séniors. |
| Développer le lien social et intergénérationnel   |  |
| Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants   |  |
| <b>5. Citoyenneté et prévention de la délinquance</b>   |  |
| Favoriser la citoyenneté  | Développer des animations ouvertes à tous sur l'espace public des 3 quartiers, pour permettre d'intégrer un large public et d'en dissuader d'autres usages.  |
|   | Mieux appréhender les différences culturelles pour mieux échanger et communiquer   |
| Favoriser le civisme  | Donner à voir et rendre visible les actions positives impliquant des jeunes  |
| <b>6. Les Valeurs de République</b>   |  |
| En transversal, sur les actions développées dans le cadre de l'appel à projets, les porteurs sont invités à rappeler et mettre en œuvre les règles de civisme et de vie en société. |  |



# PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

| Objectifs   | Priorités 2023  |
|---|---|
| <b>7. Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté</b>  |   |
| Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle, notamment des jeunes<br><i>Lien avec le référentiel PLIE commun à la CAN et au CD79</i>  | Les priorités 2023 sont détaillées dans le Référentiel PLIE joint en annexe                                     |
| Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires notamment par le développement d'actions d'aide à la professionnalisation favorisant la reconnaissance de savoirs et savoir-être professionnels |   |
| <b>8. Lever les freins à l'emploi</b>   |   |
| Favoriser la mobilité   | Proposer des ateliers complémentaires au bénéfice de l'apprentissage et du passage des examens (code et permis) |
| Agir pour la maîtrise de la langue  |   |
| Favoriser les modes de garde des enfants des publics en insertion   |   |
| Développer, mobiliser les outils d'inclusion numérique  |   |
| <b>9. Promouvoir l'attractivité et la vitalité économique</b>   |   |
| Soutenir les initiatives locales  | Susciter auprès des futur(e)s porteurs-euses de projet, l'ambition de créer ou de reprendre une activité        |
| Sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation   |   |